

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	37 (1965)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Les fonctions sociales de la forêt
<b>Autor:</b>	Robert, J.-F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125775">https://doi.org/10.5169/seals-125775</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les fonctions sociales de la forêt

Conférence donnée le 17 décembre 1964  
à l'assemblée générale de l'AFV  
par J.-F. Robert, Lausanne.

26

## I. Introduction

*Tant que le cheval repréSENTA le moyen de transport le plus rapide, l'invariabilité des distances, la rigidité de la structure matérielle imposèrent à la vie une sorte de rythme noble, favorable au développement des grandes civilisations...*

*Il y a cent ans environ, avec lenteur d'abord, la terre commença de se rétrécir. Le chemin de fer était apparu, qui faisait fi des distances, resserrait les continents, rassemblait les hommes...*

*Au commencement du XX<sup>e</sup> siècle apparurent l'aéroplane et la radio, qui réduisirent le monde entier aux dimensions de la Suisse, telle que la voyaient les habitants de la région des lacs. Aujourd'hui, nous vivons dans un grand parc qui se rapetisse chaque jour.*

*L'Homme et sa Destinée*, p. 206.

C'est en 1946 que ces lignes jaillissaient sous la plume du grand biologiste et philosophe français P. Lecomte de Noüy. Moins de vingt ans plus tard, ce phénomène de rétrécissement de l'univers a pris des proportions telles que l'espace vital s'inscrit comme un besoin impérieux pour chacun, en attendant de devenir un luxe réservé aux classes privilégiées.

Les causes de cette raréfaction de l'espace sont à la fois physiques et psychiques:

Tout d'abord l'inquiétante ascension des courbes démographiques. Le phénomène est connu, mais il est intéressant de rappeler quelques chiffres pour donner une dimension à cet extraordinaire flux d'êtres humains. En 1930, la population de la Suisse était de l'ordre de quatre millions d'habitants. En 1960, elle atteignait les cinq millions et demi. En trente ans, elle s'est donc enflée de 33,5 %, soit d'un tiers. Pour mieux concrétiser la forme de la courbe, procédons par décennies: de 1930 à 1940, l'augmentation de population n'était que de 5 % (200 000 âmes en chiffre rond); de 1940 à 1950, elle fut de 10 % (450 000 âmes); et de 1950 à 1960, elle a passé à 15 % (plus de 700 000 âmes).

A chacun de faire le modeste effort d'imagination pour prolonger la ligne de la progression succinctement esquissée! Or, toute hausse du volume des populations entraîne avec elle une augmentation proportionnelle des surfaces construites et des besoins en biens de consommation, une aggravation des concentrations humaines, ainsi qu'une multiplication des tensions économiques, sociales et culturelles.

Il est dès lors loisible de penser que le problème du

logement est loin d'être définitivement résolu, et nous sommes fondés à croire que les sacrifices en terrains n'ont fait que commencer. Les cités font aujourd'hui déjà craquer le corset de leurs limites pour déborder de toutes parts et s'avancer à la rencontre les unes des autres! Lausanne-Renens-Crissier-Bussigny ne font déjà bientôt plus qu'un et le même phénomène de soudure se répète sur le flanc est de notre capitale vaudoise. D'autres fusions sont réalisées ou se préparent dans le canton. Ailleurs, ce sont des apophyses, des pseudopodes, qui s'insinuent vers la campagne, des hernies de béton qui s'avancent dans les terres cultivées ou les zones de verdure: industries nouvelles, quartiers ouvriers, blocs locatifs, etc...

Raréfaction de l'espace dont les causes sont psychiques aussi, avons-nous dit. L'industrialisation et le progrès veulent qu'une proportion toujours plus importante de la population se concentre dans les villes. (Chez nous, la population urbaine a très exactement quadruplé depuis le début du siècle). Et nous savons ce que sont les contraintes infligées à cette part importante de notre société moderne: appartements minuscules où la liberté individuelle ne tarde pas à se heurter à celle, trop proche, du voisin d'étage ou du locataire d'en dessus! Le citadin ne quitte sa ruche que pour se faire bousculer sur le trottoir, dans le bruit des moteurs et l'air vicié par les gaz d'échappement, en attendant de s'écraser dans un trolleybus bondé. Puis ce sont huit heures à passer aux côtés d'une machine inhumaine, au rythme sans pardon, et le plus souvent bruyante, ou à côté d'un téléphone non moins lancinant, dans la hantise du prochain rendez-vous d'affaire et du courrier qui réclame une réponse... Pour d'aucuns, le tableau paraîtra noir à plaisir. Mais pour beaucoup, hélas, c'est la réalité. Et je n'en veux pour preuve que cet impérieux besoin d'évasion qui ébranle les foules à chaque fin de semaine. Véritable exode des populations urbaines assoiffées d'espace et de liberté, avides d'un coin de ciel bleu, d'air tonique et de verdure. La haute conjoncture a démocratisé l'automobile et le standard de vie élevé est lié à une augmentation des jours de congé. La semaine anglaise fait la conquête du continent, et grâce à elle et au développement de notre réseau routier, le citadin pourra déserteur toujours plus son chez-soi exigu et bruyant. Le camping, qui, il y a quelques années encore répondait à cet appel vers la solitude et la vie simple, s'est fait à son tour concentrationnaire et échappe de plus en plus à son but.

La maison de week-end devient à la mode et les colonies se multiplient, cancelant les rives des lacs, gangrenant pâturages et lisières de bois dans une frénésie avivée encore par les appétits spéculatifs. A telle enseigne que le forestier – comme l'écrivait avec esprit un ingénieur français – «prend très vite l'attitude d'un empêcheur de lotir en rond... ou en long!»

## **II. La forêt et sa définition**

Il est grand temps d'aborder le sujet qui nous intéresse et de parler de la forêt. Toutefois, il eût été vain de le faire sans avoir rapidement évoqué les conditions d'existence de la société qu'elle doit servir. C'est, en effet, dans ce contexte humain qu'il faut la placer si on veut apprécier son rôle, puisque la forêt n'a jusqu'ici jamais été définie sinon par ses fonctions, c'est-à-dire par l'usage que l'homme en a fait. Ces définitions, tard venues, sont affaire de spécialistes. L'homme du peuple s'en est passé, car la forêt fut de tout temps et est encore, pour lui et pour chacun de nous, cette image instinctive que façonne notre imagination dès qu'on prononce le mot. Or cette image, qui tient lieu de définition, recouvre une entité traditionnelle et implique une notion d'espace qui ne coïncide plus avec certaines réalités et ne tient pas compte de l'évolution. D'où certains conflits entre propriétaires fonciers et services forestiers!

Seuls les grands massifs répondent encore à la définition instinctive du citoyen, alors que la forêt de plaine s'est disloquée depuis longtemps et échappe de ce fait aux vieux critères. Qu'en est-il dès lors des reliquats de l'ancien manteau forestier, de ces lambeaux épars qui subsistent le long des ruisseaux, de ces mouchets de verdure qui ont échappé au massacre parce qu'ils occupaient des sols ingrats, impropres jusqu'ici à la culture? Qu'en est-il de ces haies vives laissées à l'abandon et devenues rideaux d'arbres étiolés dans la campagne, de ces zones couvertes d'arbustes et de buissons, sans vocation bien définie, sans prétention à produire quoi que ce soit, auxquelles personne ne s'est jamais intéressé, et qui brusquement, du fait de l'évolution, prennent une valeur exorbitante si on les déclare constructibles? Qu'en est-il des allées et des parcs? Et des clairières dans les peuplements? Où commence la forêt et où finit-elle? Que faut-il englober et que peut-on abandonner? Autant de questions nouvelles qui se posent, fruits de cet irrépressible besoin d'espace dont nous parlions tout à l'heure. Autant de questions auxquelles il faut répondre d'urgence, puisque les divers objets mentionnés sont menacés de disparition à brève échéance s'ils échappent au régime forestier et de ce fait aux dispositions de l'article 31 de la loi forestière fédérale de 1902, article qui impose le maintien de la superficie boisée du pays. C'est l'exiguïté même de notre territoire qui a fait naître ces questions. C'est au nom des besoins vitaux présents et futurs du pays qu'il faut y répondre.

Une fois encore, il faudra renoncer à une définition scolaire et formelle de la forêt pour forger un concept à la mesure de nos besoins, un concept qui traduira davantage le but à atteindre que la chose elle-même.

Le moment est donc venu de définir aussi clairement que possible les rôles de la forêt pour l'immédiat et pour l'avenir.

## **III. Les rôles actuels de la forêt**

Le premier rôle de la forêt fut de *produire*. Cette vocation remonte à l'aurore même de l'humanité. Mais si ce rôle premier est un rôle économique, la notion même d'économie a changé au cours des siècles au gré de l'évolution des besoins de l'homme.

Pourvoyeuse universelle pour les peuples collecteurs et chasseurs qui furent nos plus lointains ancêtres, la forêt continua à couvrir l'essentiel des besoins des peuples éleveurs et cultivateurs qui se substituèrent aux premiers. A l'ère des grands défrichements, ouverte par la naissance de l'agriculture et la conquête des terres cultivables, succéda l'ère des exploitations abusives et désordonnées. Ce sont les grands massifs forestiers qui permirent l'installation des premières industries (charbonniers, chaufourniers, verriers, tanneurs, etc.), industries qui y prélevaient largement le combustible dont elles avaient besoin. Pour le particulier, le bois était aussi pratiquement le seul moyen de chauffage et le traitement des forêts en taillis était, à cette époque, parfaitement rationnel puisqu'il permettait de produire rapidement des assortiments faciles à exploiter et à manipuler. C'est la forêt encore qui devait fournir les matériaux de construction, tant pour les bâtiments que pour le génie civil. Rappelons à ce propos que l'implantation de notre réseau de voies ferrées absorba, vers 1860, quelque 120 000 m<sup>3</sup> de traverses de chêne.

Mais avec le développement des moyens de transport et de communication arrivèrent d'autres combustibles: le charbon d'abord, le mazout, puis l'électricité qui remplacèrent progressivement le bois. La concentration des populations en ville, le manque de place dans les appartements et les progrès de la technique jumelés devaient activer ce processus de remplacement. Dans le domaine de la construction aussi, d'autres matériaux remplacèrent peu à peu le bois: charpentes métalliques, échafaudages tubulaires, planches et dalles de béton, sans parler des matières plastiques et des découvertes qui restent à faire dans ce domaine.

Il fut un temps – et il n'est pas très lointain – où la crainte provoquée par cette éviction progressive du bois sur le marché inquiétait les propriétaires forestiers. Mais seul un examen sommaire de la question pouvait accréditer cette inquiétude. En effet, si les besoins ont évolué et si le bois a effectivement perdu son importance dans certains secteurs de notre économie moderne, il a conquis simultanément des positions nouvelles au sein de cette

même économie. Certes, la sylviculture dut faire un effort d'adaptation pour réduire au strict minimum la part de production qui n'avait plus preneur par la recherche constante d'une amélioration de la qualité des produits. Mais le salut de la forêt n'en resta pas moins lié aux nouveaux débouchés. Nous pensons plus particulièrement au développement explosif de l'industrie de la cellulose dans la première moitié de ce siècle. En 1900, la consommation de papier et carton était de l'ordre de 15 kg. par habitant et par an; en 1955, elle atteignait 71 kg/hab., soit cinq fois plus en chiffre rond. Et cette étonnante progression est de nature certes à réjouir tout producteur, mais justifie aussi – avouons-le – l'inquiétude de certains que révèle, à mots à peine couverts, le poème un rien désabusé de Jacques Prévert:

*Tant de forêts arrachées à la terre  
et massacrées  
achevées  
rotativées*

*Tant de forêts sacrifiées pour la pâte à papier des milliards  
de journaux attirant annuellement l'attention des lecteurs  
sur les dangers du déboisement des bois et des forêts.*

*La Pluie et le Beau Temps.*

Citons également l'industrie des contreplaqués et des panneaux agglomérés de fibres ou de particules dont l'importance va grandissante et dont les ressources en adaptation sont loin d'être épuisées. Enfin, la stabilité des prix que nous connaissons dans le domaine des bois d'œuvre montre à l'évidence que ce matériau a gardé sa place dans notre économie.

Et cette affirmation prend sa pleine signification si l'on admet les chiffres fournis par les statistiques de la FAO, statistiques qui laissent présumer, pour 1970 déjà, un déficit en bois, sur le plan mondial, de l'ordre de 100 millions de mètres cubes.

Il n'est donc pas utopique de prétendre que la vocation de production de nos forêts ne s'est en rien amoindrie au cours des siècles, et il semble permis d'admettre pour l'avenir qu'elle ne peut aller qu'en s'affermissant.

La seconde fonction de la forêt, traditionnelle aussi pour nous, est sa fonction de protection. Il s'agit d'une conception récente, fille de ce siècle, puisqu'elle n'a été officiellement reconnue que par l'introduction de la loi forestière fédérale de 1902. Il est vrai que son origine est lointaine, puisque son germe remonte à l'ère des grands défrichements ouverte par la civilisation agricole du néolithique. Mais il fallut s'avancer bien loin dans notre propre civilisation pour en déceler les prémisses. Au VI<sup>e</sup> siècle encore, le christianisme pénétrait chez nous, la cognée à la main, avec les fondateurs des grandes abbayes, les moines pionniers, qui apportèrent une large contribution au refoulement de nos forêts. Si la fièvre de conquête s'est apaisée au XIII<sup>e</sup> siècle sur le Plateau, au début du XV<sup>e</sup> dans les Alpes, les exploitations excessives continuèrent à dégrader notre sylve, secondées bientôt par l'implantation des premières industries. Ce n'est qu'au début du siècle dernier qu'on commença de prendre conscience du danger. Mais il fallut les catastrophes de

1834 et 1839 pour alerter vraiment les esprits. Des orages très violents dans les Alpes provoquèrent des inondations catastrophiques dévastant les vallées. A l'origine de ces désastres: le déboisement abusif des montagnes. Mais nul n'est prophète dans son pays, et seule la peur du gendarme est le commencement de la sagesse. La voix des hommes ne fut pas écouteée: il fallut les nouvelles catastrophes de 1868 et 1874, similaires aux premières, pour que le rôle protecteur de la forêt soit reconnu. La première loi fédérale sur la police des forêts en montagne voit le jour en 1876, loi qui fut remplacée en 1902 par celle qui nous régit encore.

Elle définit clairement, dans son article 3, ce rôle protecteur, que personne ne conteste plus aujourd'hui, et désigne comme «forêts protectrices»: celles qui se trouvent dans le bassin de réception des torrents, et celles qui, par leur situation, assurent protection contre les influences climatologiques nuisibles, les avalanches, les chutes de pierres et de glace, les éboulements, les affouillements, ou contre les écarts considérables dans le régime des eaux.

En fait, c'est le miroir fidèle des expériences douloureuses qui ont présidé à son élaboration. Et il n'est pas besoin de longs commentaires pour démontrer que cette fonction n'a rien perdu de son caractère d'actualité. Je ne signalerai pour mémoire que les premiers résultats obtenus par les reboisements du cours supérieur de la Baye de Montreux, ainsi que la mise en culture de la plaine de l'Orbe, rendue possible par la création d'un réseau de 28 km. de rideaux-abris destiné à modérer la vitesse des vents qui entraînaient les terres légères gagnées sur le marais.

S'il fallait une dernière preuve, considérons l'état de délabrement des pays méditerranéens dont les terres ont été détruites par l'anéantissement de la forêt, et songeons à l'effort colossal de reboisement entrepris par la FAO dans tous les pays dits «en voie de développement».

Tels sont les rôles anciens, traditionnels, mais toujours actuels de la forêt.

Si ce sont les catastrophes jalonnant le XIX<sup>e</sup> siècle qui ont mis l'accent sur le rôle protecteur de la forêt, c'est la marche de l'évolution dans la première moitié de ce siècle qui nous a fait prendre conscience des nombreuses tâches nouvelles, autrefois ignorées ou mal définies, qu'elle est appelée à jouer dans notre économie future.

(Suite en page 47.)

Et ce sont ces tâches précisément que nous englobons sous le générique de «fonctions sociales de la forêt». Terme impropre, convenons-en, puisqu'il embrasse aussi bien les rôles anciens dont nous venons de parler que les rôles nouveaux qui nous restent à décrire. Terme impropre, parce que non sélectif et prêtant de ce fait à confusion, mais juste toutefois dans son essence et utilisé faute de mieux.

Autrefois, par «fonction sociale» de la forêt, on entendait à peu près exclusivement la création d'occasions de travail et d'occupation hivernale des paysans de montagne, alors que ce rôle n'a plus qu'une signification régionale très restreinte de nos jours. Il faut donc élargir la définition et l'appliquer aujourd'hui à tout ce qui contribue au bien-être des populations tant sur le plan physique que psychique.

Un des graves problèmes de notre époque est celui du ravitaillement en eau potable des villes et des villages. Les sommes importantes déjà consacrées pour la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, puis pour leur captage, pèsent lourdement dans le budget de nombre de nos communes, en attendant les charges imminentes consécutives au devoir d'épuration des eaux usées qu'on ne pourra plus différer longtemps encore. D'année en année, la consommation en eau augmente. Et cela non seulement parce que la population humaine augmente, mais parce que les besoins sont de plus en plus élevés ensuite de l'industrialisation du pays. Signa-

lons en passant que la fabrication d'un seul kilo de papier nécessite 300 l. d'eau! C'est ainsi que, de 1948 à 1961, la consommation globale en eau pour la Suisse a passé de 700 à 960 millions de mètres cubes; et la consommation journalière par habitant, de 416 à 473 l.!

Or, l'eau prélevée par pompage dans les lacs ne représente guère que le 10 % de la consommation totale. Tout le reste, soit 90 %, est fourni par les sources ou la nappe souterraine.

On connaît l'influence de la forêt sur le régime des eaux en tant que régulateur du débit des torrents et des sources, notamment depuis les mesures faites dans l'Emmental. On y a comparé le débit du Sperbelgraben, torrent tributaire d'un bassin de réception entièrement boisé, avec celui du Rappengraben dont l'aire d'alimentation n'est boisée que pour un tiers environ. Au plus fort d'un orage, le débit du premier était de 7,30 l/sec/ha., tandis que celui du second était, au même moment, de 15,97 l/sec/ha. Cette différence provient de la capacité de rétention en eau des sols forestiers, beaucoup plus poreux que les sols de pâturages. Alors que les premiers s'imbibent comme une éponge et ne restituent que peu à peu l'eau retenue, les seconds laissent courir l'eau en surface sans qu'elle puisse pénétrer. Les observations faites à ce sujet par l'Institut fédéral de recherches forestières ont déterminé que l'eau peut pénétrer jusqu'à trente fois plus rapidement dans un sol forestier que dans un sol de pâturage. Il serait toutefois erroné de conclure hâtivement de ces considérations que la forêt peut augmenter nos réserves d'eau, ce qu'on a cru en

**Ω OMEGA**

Pour notre Service d'aménagement de magasins, nous engageons

**dessinateur-architecte**

spécialisé dans l'architecture d'intérieur. Le titulaire aura à collaborer avec une équipe spécialisée dans l'étude et la réalisation d'aménagements de magasins de vente d'horlogerie en Suisse et à l'étranger.

Les candidats voudront bien soumettre leurs offres accompagnées d'un curriculum vitae à **OMEGA, Service du personnel, 2500 Biel, téléphone (032) 43511.**

toute bonne foi pendant longtemps. De récents essais américains ont prouvé au contraire qu'en déboisant certains versants, on pouvait augmenter le rendement en eau du bassin dans des proportions importantes, dépassant même 30 %. Ce qui signifie clairement que la végétation ligneuse absorbe pour son propre usage d'énormes quantités d'eau (qu'on peut évaluer à 9 l/sec/km<sup>2</sup>). N'oublions pas qu'une forêt d'épicéas d'un hectare transpire en moyenne 43 000 l. par jour!

Pour revenir à notre problème et à nos conditions helvétiques, disons que ce qui nous importe, pour l'heure, ce n'est pas tant d'augmenter nos réserves d'eau – puisqu'elles sont suffisantes pour couvrir nos besoins pendant longtemps encore – que d'en assurer la régularité d'une part et la qualité d'autre part. Et c'est précisément dans ce double rôle que notre forêt intervient avec efficacité.

La pureté d'une eau de source dépend de la rapidité d'infiltration des eaux de surface, ainsi que de la nature et de l'épaisseur des terrains qu'elles doivent traverser. Le sol doit être en mesure d'agir comme un filtre tant mécanique que biologique. Or les sols forestiers remplissent généralement ces conditions et la forêt devient, de ce fait, le garant de la qualité de nos sources, en même temps que celui de leur régularité.

Ce problème a été fort bien compris par la Société anonyme «Hardwasser» et le Service des eaux de la ville de Bâle qui ont constitué dans la forêt de la Hard un réseau de fossés d'infiltration de plusieurs kilomètres de long, dans lequel l'eau du Rhin est amenée après un préfiltrage grossier. Cette eau, alors impropre à la consommation, pénètre dans le sous-sol où elle se purifie et va ainsi augmenter le débit des installations de captage. Les résultats ont été à tel point satisfaisants qu'une seconde installation analogue a été réalisée au «Lange Erlen», et doit aujourd'hui avoir été mise en service ou est sur le point de l'être.

Si j'ai tenu à citer cette réalisation bâloise, ce n'est pas seulement parce qu'elle honore ceux de nos concitoyens qui l'ont conçue, en ont pris l'initiative et ont osé en assumer le risque, mais encore et surtout parce qu'elle fait contrepoids à ce qui se passe trop souvent chez nous. En effet, ce n'est pas sans certaines appréhensions que nous assistons à l'ouverture d'un nombre chaque jour grandissant de nouvelles gravières. L'appât des bénéfices à réaliser nous empêche peut-être d'évaluer les conséquences possibles de ces prélevements formidables de matériaux filtrants accompagnés souvent de déboisements, et cela précisément dans les zones de résurgence ou tout au moins dans la zone d'approvisionnement de la nappe. Et peut-être serons-nous contraints un jour, à l'instar de la ville de Bâle, de créer de

toutes pièces des forêts protectrices au-dessus des nappes graveleuses trop fortement appauvries.

Une autre séquelle de la civilisation est la *pollution de l'air*. Elle est la conséquence surtout de l'industrialisation du pays et de la formidable augmentation du trafic automobile. Les cheminées d'usines rejettent d'impressionnantes quantités de poussières, de suies et de gaz qui restent en suspension dans l'air. A cette source généreuse viennent s'ajouter les fumées des chauffages des maisons privées toujours plus nombreuses, ainsi que les gaz de combustion des innombrables véhicules à moteur. De plus, il faut faire place dans ce recensement sommaire aux poussières d'asphalte et de caoutchouc provenant de l'usure des pneus. Ce dernier poste représente à lui seul une source de pollution dont on ne se fait pas une idée: on a calculé qu'à Munich, ce sont annuellement 7000 tonnes de caoutchouc qui sont ainsi volatilisées! Pour la seule ville de Los Angeles, une estimation quantitative de la masse des impuretés de l'air atteint le chiffre proprement incroyable de 1600 tonnes par jour, soit un demi-million de tonnes par an!

Or, il est incontestable que la forêt, grâce à son feuillage, a la propriété de retenir une part importante des poussières et suies en suspension dans l'air. Un spécialiste allemand, Meldau, a calculé qu'un hectare d'épicéa pouvait ainsi fixer en une année une masse de l'ordre de 30 tonnes. Ces poussières sont périodiquement lavées par les précipitations et retournent ainsi au sol sans dommage.

On comprend dès lors l'intérêt très grand qu'il peut y avoir à arboriser au maximum les villes, à conserver dans leur sein des parcs de verdure aussi vastes que possible, à maintenir des allées d'arbres le long des boulevards et à ceinturer les agglomérations de forêts.

Enfin, la forêt peut aussi jouer un certain rôle dans la lutte contre le *bruit*, qui est un autre mal de ce siècle. Nous pensons plus particulièrement aux abords des

**SECHOIRS A LINGES**

Etabl. TRACHSEL-GENEVE, Tél. 022/42 3717

**HURRICANE**

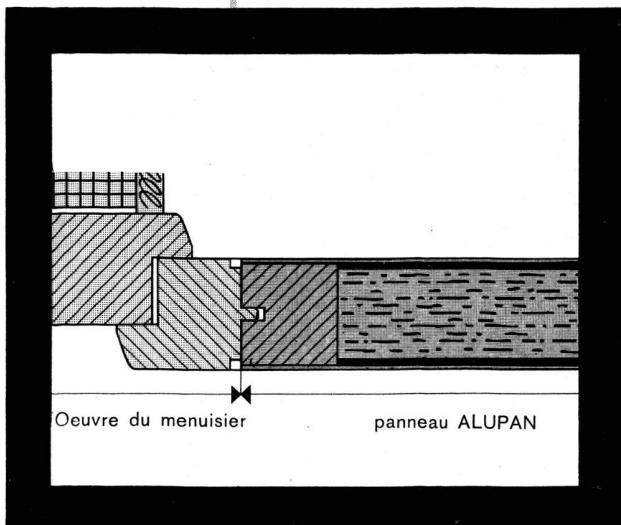
# Les portes Alupan sont indéformables

et se prêtent particulièrement bien comme portes palières sur galeries couvertes ou comme portes d'entrées sous porche.

Les panneaux de portes ALUPAN ont 40 mm d'épaisseur et se composent d'un panneau NOVOPAN entouré d'alaises et plaqué sur les deux faces de tôles aluminium.

- Les portes d'entrées sont souvent exposées à des différences de températures atteignant 40° C. Les portes ALUPAN résistent à ces variations, ce qui en garantit l'étanchéité parfaite en toute saison.
- Les panneaux de portes ALUPAN sont livrés semi-finis et sur mesure au menuisier, qui les termine et les pose,

Keller + Cie SA Klingnau (Argovie)  
056 5 11 77



**alupan**

Contre l'envoi du coupon ci-dessous nous vous enverrons volontiers les directives concernant l'envoi des panneaux ALUPAN ainsi que le prix-courant.  
Pour résoudre tout problème d'application, un spécialiste de notre service technique sera mis gracieusement à votre service sur demande.

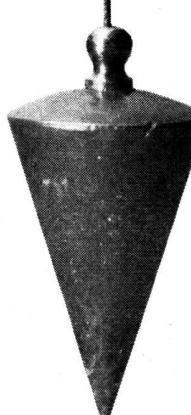
## Coupon

(prière de retourner sous pli fermé)  
Veuillez m'envoyer:  
..... exemplaire des directives sur  
l'emploi des panneaux ALUPAN  
..... exemplaires du prix-courant  
ALUPAN

Nous attendons l'un de vos collaborateurs du service technique  
le ..... il voudra bien s'adresser à Monsieur:

pour une demande de renseignements éventuels notre tél. porte le numéro:

date \_\_\_\_\_  
nom \_\_\_\_\_  
adresse \_\_\_\_\_



grandes artères de circulation, des chantiers permanents équipés de machines bruyantes, des places d'aviation, etc. Il est clair et reconnu que la végétation peut atténuer sensiblement l'intensité des bruits; mais son efficacité, dans ce domaine, a souvent été surestimée. Il faut en effet un peuplement d'une certaine profondeur pour qu'il absorbe d'une façon sensible les bruits contre lesquels on voudrait se protéger.

Comme on peut s'en rendre compte par ce qui vient d'être dit, les rôles nouveaux de la forêt, qu'on englobe dans cette fonction dite «sociale», sont d'abord en quelque sorte une extension de la notion de protection. Mais ce n'est pas seulement cela.

Il faut parler maintenant de ces fonctions de détente ou de récréation qui sont appelées à jouer un rôle toujours plus grand pour notre société.

Nous avons évoqué plus haut la vie artificielle, le travail de bureau ou d'usine, le bruit incessant qui forme le fond de l'existence de la majorité de nos concitoyens. On pourrait y ajouter le manque de mouvement et d'exercices physiques et la sujétion permanente, non tant à un horaire qu'à la montre elle-même, pour énoncer les principales sources d'affaiblissement de la résistance nerveuse. Combien en effet de névrosés et d'inquiets parmi ceux que nous côtoyons, combien de connaissances ou d'amis qui doivent avoir recours à des somnifères pour que la nuit leur permette de refaire ce que le jour a défait? Les neurologues et les psychiatres ne me démentiront pas si j'affirme que la folie guette l'homme des villes. Et la frénésie d'ambulation qui s'empare des populations urbaines et industrielles chaque fin de semaine n'est en fait qu'une sorte d'auto-défense instinctive contre tout ce que l'existence quotidienne comporte d'anormal et de factice. La forêt, qui permet un certain retour à la nature, au calme et à la tranquillité, est un lieu d'asile chaque jour plus nécessaire pour garantir l'équilibre psychique de foules toujours plus abondantes. Il n'y a qu'à faire une promenade dominicale à travers notre Jura, par un beau jour de printemps ou d'été, pour se rendre compte de la puissance de cet impératif et de l'ampleur que peut prendre ce phénomène! Malheureusement, et c'est là que les choses se gâtent, cet irrépressible besoin de déroulement des masses se traduit par une indiscipline notoire et par un manque total de respect de la propriété d'autrui. Une telle inconscience s'explique partiellement par la rupture de contact avec tout ce qui touche à la terre et par une certaine méconnaissance des métiers de la campagne et de leurs exigences, mais elle s'explique surtout, à mon avis, par un besoin incontrôlé d'échapper à toutes contraintes et de se laisser aller durant quelques heures. Mais cette attitude, supportable lorsqu'il s'agit de cas isolés, devient une servitude très lourde pour les propriétaires fonciers, quand elle se multiplie et se répète à des milliers d'exemplaires, comme c'est le cas à notre époque.

Je désire, avant de conclure, aborder un dernier rôle récréatif de la forêt en invoquant le côté esthétique: la prolifération des chantiers et des quartiers industriels, le nombre grandissant des dépôts (cimetières à voitures, gadoues, etc.) et tant d'autres emprises de la civilisation défigurent progressivement notre pays. Or, il est essentiel aussi de sauvegarder la qualité esthétique de nos pay-

51

sages; et la forêt, ou tout au moins l'arbre, en plus de ses autres fonctions, devra masquer toutes ces laideurs et cicatriser les nombreuses plaies ouvertes, si l'on veut conserver à notre pays un visage décent. Mais lorsqu'on parle d'esthétique, on entre dans un domaine d'infinies controverses. *Cette notion est à tel point subjective*, disait M. Vouga, chef du Service de l'urbanisme, dans une récente conférence sur la protection des sites, *cette notion est à tel point subjective que le défi peut être jeté: il se trouvera toujours des voix pour soutenir n'importe quel projet, n'importe quelle réalisation, pour contrer n'importe quelle position!* De plus, la protection d'un site se borne souvent au simple maintien d'un rideau d'arbres! Dès lors, et dans ce domaine, l'unité de mesure s'est amenuisée et l'arbre devient en quelque sorte aussi important que la forêt elle-même. On passe ainsi insensiblement des problèmes forestiers à ceux de l'aménagement du territoire. La loi forestière devient ici inopérante et les moyens mis à disposition des services de l'urbanisme sont limités. La sauvegarde du site ne peut donc plus être l'œuvre de l'Etat seulement, mais elle doit être celle de tous et de chacun.

S'il est dangereux, comme l'affirmait encore M. Vouga, d'invoquer la seule beauté d'un site pour sa défense, face aux arguments financiers des constructeurs, il nous semble néanmoins possible d'affirmer que le justificatif économique de l'esthétique du pays peut être trouvé dans le tourisme quand on sait la place que cette branche occupe dans notre économie nationale.

Il y a pourtant un écueil. Ces fonctions créatives et esthétiques dont nous venons de parler n'ont pas encore été reconnues officiellement dans les textes légaux et n'ont pas davantage reçu la consécration définitive du grand public, même s'il est de mode d'en parler. Le forestier, conscient de cet état de choses et soucieux d'affirmer ses convictions par des réalisations pratiques, peut être tenté de se muer à l'occasion en architecte paysagiste. Or, dans ce domaine, les erreurs sont faciles et il convient de ne pas lâcher la proie pour l'ombre.

*Que l'aménagiste du territoire urbain ou rural, écrivait M. Rivaillon dans un récent article de la Revue forestière française, ne succombe pas à la tentation de remodeler les paysages. Les adapter aux besoins humains est bien, mais jusqu'où aller ? Attention au décor de théâtre, à l'artificiel si attrant pour l'homme alléché par sa petite création et la satisfaction qu'il en ressent. Mais l'artificiel dans la nature ne tiendra pas s'il n'est pas solidement ancré dans une réalité profonde.*

#### **IV. Conclusions**

Il est grand temps de conclure. Vous me permettrez de le faire sommairement, puisque cet exposé doit servir de point d'appui à celui qui va suivre. Je me bornerai donc à formuler quelques axiomes qui me paraissent découler logiquement de ce que nous venons de dire:

1. Toutes les fonctions de la forêt sont «sociales» dans le plein sens du terme et peuvent être réparties en trois catégories distinctes qui ont chacune un rôle bien déterminé à jouer dans et pour notre société, et dont l'importance, à notre point de vue, est équivalente. Ce sont les rôles de production, de protection (dans toute l'extension donnée à ce concept) et de récréation.

**30**  
ans d'expérience

## **Verres et glaces de sécurité**



pour: VÉHICULES  
BÂTIMENTS  
DÉCORATION  
AGENCEMENTS

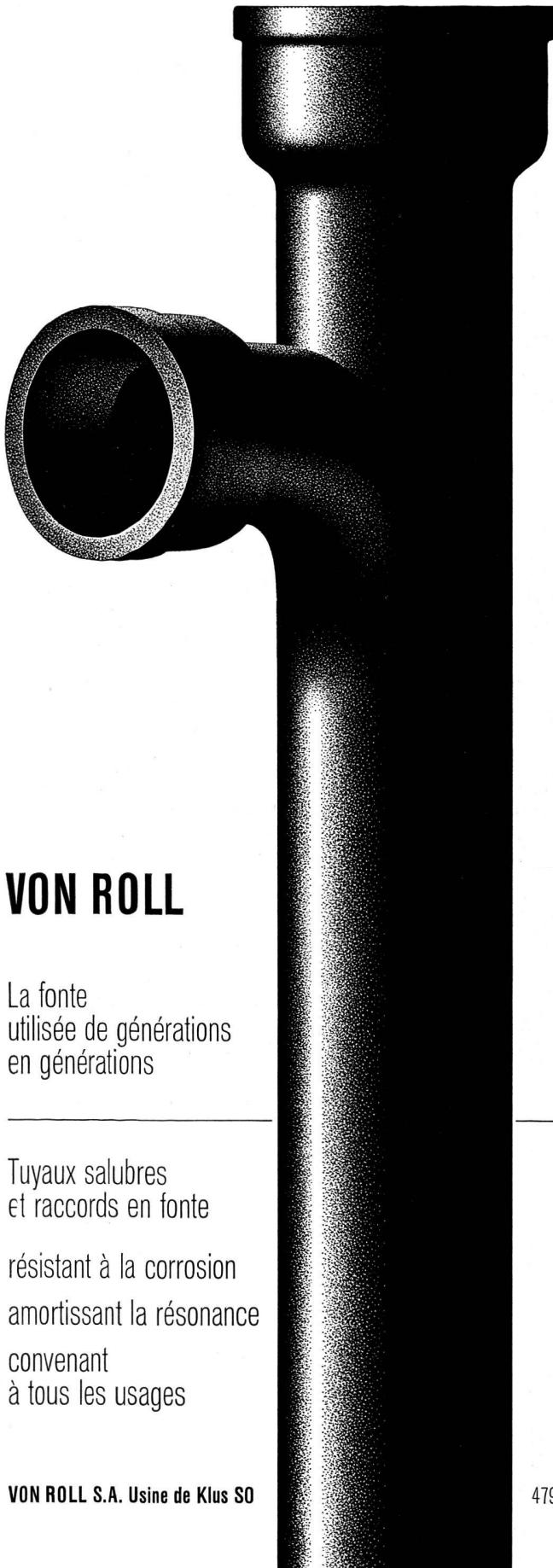
## et pour: REVÊTEMENTS DE FACADES

A graphic design featuring four lowercase letters: 'e', 'é', 't', and 't'. The letter 'e' is large and bold, with a smaller 'émaillé' written below it. The letter 't' is also large and bold, with a decorative flourish or umbrella-like shape positioned below its middle stroke. The two 't's are identical in style.

## **verre émaillé trempé**

# **turuvanni s.a. lausanne**

Bd de Grancy 10-12  
Téléphone (021) 26 32 73  
Télex N° 24 309



## VON ROLL

La fonte  
utilisée de générations  
en générations

Tuyaux salubres  
et raccords en fonte  
  
résistant à la corrosion  
amortissant la résonance  
convenant  
à tous les usages

VON ROLL S.A. Usine de Klus SO

2. Les fonctions de production et de protection ne sont pas contradictoires en soi, puisque les forêts les plus productives et soumises aux règles propres à assurer le rendement soutenu, sont aussi très souvent celles qui sont le plus aptes à remplir les fonctions de protection qu'on en attend. Si ces fonctions de protection, utiles à la communauté humaine, imposent au propriétaire certaines règles limitatives de sa liberté, elles ne peuvent toutefois pas être considérées comme lésant ses intérêts privés.

3. Les fonctions récréatives de la forêt ne sont pas inconciliables à priori avec sa fonction de production. Mais il est incontestable que le rendement des massifs à vocation d'asile sera sensiblement diminué: tassement du sol, destruction du rajeunissement, déprédatations diverses, frais supplémentaires d'équipement et de surveillance, etc.

Mais il est évident aussi que toutes les forêts ne sont pas appelées au même titre à remplir ce mandat. Il s'agira donc dans l'avenir, de désigner celles qui sont le plus adéquates, de les équiper en conséquence, de les aménager (au sens forestier) en fonction de leur mission particulière, et de leur trouver un statut qui permette au propriétaire d'être déchargé des servitudes nouvelles que nous venons d'énumérer succinctement.

Enfin, il faudra entreprendre par tous les moyens à disposition une campagne de rééducation ou d'éducation du public pour lui apprendre à se «défouler» autrement qu'il ne le fait trop souvent lorsqu'il a le privilège de pouvoir accéder sur le fonds d'autrui. C'est très simple à exprimer. Ce sera, hélas, moins facile à réaliser!

*La Forêt, Neuchâtel, février 1965.*

## Bibliographies

### Revues et périodiques

Nous recevons régulièrement les revues suivantes:

*Journal de la Construction de la Suisse romande.*

*La Maison.* Edition Art et Technique, Bruxelles. Rue Ernest-Salu 96, Bruxelles II.

*L'Habitat.* Administration-rédaction: rue de Richelieu 17, Paris 1<sup>er</sup>, tél. RIC. 77-99.

*Nos Monuments d'Art et d'Histoire.* Administration: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte, Bern, Schwanengasse 4.

*Plan.* Organe officiel de l'ASPAN, Association suisse du plan d'aménagement national. Kirchgasse 3, Zurich I.

*Präventiv Medizin.* Orel Füssli AG., Zurich.

*Revue d'Art et d'Archéologie.* Birkhäuser Verlag Basel. Das Schweizerische Landesmuseum in Zürich.

Toutes ces revues peuvent être consultées à la Bibliothèque de l'Office de l'urbanisme et des bâtiments, place du Château 6, Lausanne.